

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2021_3_19

SEANCE DU 08 JUIN 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mardi 08 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 01 Juin 2021

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Daniëlle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Aménagement de la
RD 922 en traverse du
bourg de Jussac -Travaux
de la compétence du
Département**

Absent(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de Jussac de la décision de faire procéder à la réalisation de travaux d'aménagement de la traverse du bourg.

Il présente aux membres présents le projet établi par Cantal Ingénierie & Territoires ; maître d'œuvre.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 612 850,00 € HT soit 735 420,00 € TTC.

Le fonds de concours du Conseil départemental pour l'aménagement de la Route Départementale en Traverse d'agglomération a été évalué à 201 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté et la répartition des dépenses,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental du Cantal pour la prise en considération des travaux lui incombant pour le montant de 201 000,00 € HT.
- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil Départemental la délégation de la maîtrise d'ouvrage afin de faciliter l'exécution des travaux
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental et toutes pièces nécessaires à cette opération,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires aux budgets.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

